

28.11.2016

I. La société IXA réalise ses opérations d'inventaire fin N.

1 Stocks

| | Fin N-1 | Fin N | Compte d'achat |
|--------------------|---------|--------|----------------|
| Matières premières | 35 000 | 28 000 | 601 |
| Marchandises | 18 000 | 21 000 | 607 |
| Fournitures bureau | 2 500 | 1 800 | 6064 |
| Produits finis | 69 000 | 53 000 | |

2 Créances

- En monnaie étrangère
 Le 08/11/N, facture de 2 000 \$ au client JONES (USA).
 Cours du \$ au 08/11/N : 1 \$ = 0,80 €.
 Règlement partiel de 750 € reçu le 08/12.
 Cours du \$ au 31/12/N : 1 \$ = 0,76 €.

- Créances douteuses
 • Client ROBERT
 Montant de la créance au 01/01/N : 17 940 € TTC.
 Règlement partiel reçu en N : 4 784 €.
 Créance dépréciée à hauteur de 45 % en N-1.
 Au 03/12/N, porter la dépréciation à 55 % du solde.

• Client JEAN
 Montant de la créance au 01/01/N : 10 166 € TTC.
 Dépréciation au 31/12/N-1 : 5 000 €.
 Le client JEAN est définitivement irrécouvrable.

3 VMP

Actions de la société COLIN, acquises en deux lots :
 - 600 actions à 25,30 € le 02/06/N-1 ;
 - 400 actions à 25,90 € le 26/08/N-1.
 Dépréciation au 31/12/N-1 : 100 €.
 Cours moyens de décembre N : 25,40 €.
 Cours au 31/12/N : 25,48 €.
 Cession comptabilisée le 18/12/N : 250 actions à 25,60 €.

4 Subvention d'investissement

Un matériel acquis pour 81 000 € HT le 01/08/N a été subventionné par la Région à hauteur de 60 %.
 Ce matériel est amortissable en linéaire sur 4 ans.

5 Régularisations de charges et de produits

- a) Loyer perçu pour la location d'un garage :
609,96 € TTC pour la période du 01/12/N au 28/02/N+1 ;
- b) Livraison de marchandises le 28/12/N au client DUPIN :
facturation le 03/01/N+1 pour 1 200 € ;
- c) Le client ATIER a fait jouer la clause de garantie.
En N-1, une provision avait été constituée pour 600 €.
Une deuxième expertise a accordé au client une indemnité de 800 €, payée et correctement comptabilisée le 01/12/N ;
- d) Contrat d'entretien de la chaudière pour la période du 01/04/N au 31/03/N+1 :
réglé le 25/03/N pour 299 € TTC.
- e) La société a emprunté le 01/10/N-2 à sa banque 6 000 € remboursables sur 4 ans selon le tableau d'amortissement ci-après.

| Echéance | Capital restant dû | Amortissement | Intérêts | Annuité |
|-----------|--------------------|---------------|----------|---------|
| 30/09/N-1 | 6 000 | 1 500 | 360 | 1 860 |
| 30/09/N | 4 500 | 1 500 | 270 | 1 770 |
| 30/09/N+1 | 3 000 | 1 500 | 180 | 1 680 |
| 30/09/N+2 | 1 500 | 1 500 | 90 | 1 590 |

1. Comptabiliser les écritures d'inventaire au 31/12/N.
2. Comptabiliser les écritures de contrepassation nécessaires au 01/01/N+1.

II - 1. Le 2 janvier 20N, la société Compo a fait l'acquisition d'une machine-outil dont les caractéristiques sont les suivantes (facture 125-OUTIPLUS) :

- prix d'achat : 80 000 € HT ;
- durée d'utilisation probable : 10 ans.

Cependant, cette machine est équipée d'un appareillage qui doit être changé tous les 5 ans. Sa valeur, incluse dans le prix total de la machine, est égale à 20 000 €.

QUESTIONS

- 1) Peut-on justifier que les éléments de cette immobilisation sont dissociables ? Quelles conséquences comptables doit-on en tirer ?
- 2) Présentez les enregistrements comptables nécessaires le 2/1/20N.

2. Le 2 janvier 20N, la société Compo a fait l'acquisition d'un matériel industriel d'une valeur HT de 36 000 € (facture 250-MADI) dont la durée d'utilisation est de 4 ans (amortissement selon le mode linéaire).

Ce matériel nécessite des entretiens périodiques compte tenu des obligations de sécurité le concernant. Ces travaux de révision doivent être entrepris au moins tous les 2 ans. Ils ont donc été programmés début N+2 et estimés à 4 000 € HT (valeur incluse dans la valeur du matériel). Ce montant sera d'ailleurs confirmé début N+2.

L'entreprise ne constitue pas de provisions pour gros entretien ou grandes révisions et applique systématiquement l'approche par composants.

QUESTIONS

- 1) Précisez de quelle manière l'entreprise peut ou doit comptabiliser cette opération.
- 2) Présentez les enregistrements comptables du 2/1/20N.

III - Le 15 mai 20N, l'entreprise Clamart met en service un hangar destiné à accueillir ses véhicules de livraison. Ce hangar a été construit par l'entreprise elle-même. La construction a débuté courant décembre 20N-1. Les charges engagées dans ce projet ont été les suivantes (en €) :

| | | |
|--------------|--------------------|-----------|
| - en 20N-1 : | matières premières | 5 245,00 |
| | main-d'œuvre | 6 638,00 |
| | charges diverses | 2 427,00 |
| - en 20N : | matières premières | 25 647,00 |
| | main-d'œuvre | 12 820,00 |
| | charges diverses | 9 650,00 |

TVA au taux normal.

QUESTIONS

- 1) Présentez dans les comptes de l'entreprise Clamart, les enregistrements comptables nécessaires au 31/12/20N-1 et au 15/05/20N ;
- 2) Présentez les conséquences de ces opérations sur les résultats respectifs des exercices 20N-1 et 20N.